

INSCRIPTION SÉJOUR ENFANT/ADO

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT
si vous vous inscrivez par un établissement

Coller
obligatoirement
ici
une photo
récente

LE PARTICIPANT

Nom : _____ Tranche d'âge
 Prénom : _____ 1 4-6 ans
 Né(e) le : _____ 2 7-11 ans
 Sexe : Masculin Féminin 3 12-14 ans
 Taille _____ Pointure _____ 4 14-15 ans
 5 16-17 ans
 6 + 17 ans

PARTICIPANT MAJEUR ou RESPONSABLE Père Mère Tuteur

Coordonnées du responsable légal
 Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 Ville : _____
 Téléphone : _____ Port : _____
 E-mail : _____

LE SÉJOUR

Nom du séjour : _____
 Date du séjour : du : _____ au : _____
 Pour les séjours HIVER : • Niveau de ski : _____
 • Niveau de snowboard : _____
 Option ESF : oui non Option annulation : oui non

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Père ou tuteur, code profession n° voir ci-contre
 Employeur : _____
 Téléphone : _____
 Mère, code profession n° voir ci-contre
 Employeur : _____
 Téléphone : _____

1 = étudiant
 2 = agriculteur
 3 = employé
 4 = ouvrier
 5 = enseignement
 6 = artisan/commerçant
 7 = cadre moyen
 8 = cadre sup./ prof. libérale
 9 = mère au foyer
 0 = non actif/retraité

VOYAGES ALLER ET RETOUR

Autocar Train (uniquement au départ de Paris)

Départ	Retour	Départ	Retour
<input type="checkbox"/> MARSEILLE <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> LE MANS <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> CHARTRES <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> NANTES <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ORLÉANS <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> AVIGNON <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> TOURS <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> CHAMBÉRY <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> LYON <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> AUTRES <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> RENNES <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> POITIERS <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Désire voyager avec (Nom/âge) : _____
 Désire séjourner avec (Nom/âge) : _____

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU NEIGE ET SOLEIL

En tant qu'ancien participant (année) _____
 Par un ancien participant
 Par votre comité d'entreprise
 Par les journaux, lesquels ? _____
 Par un autre moyen, lequel ? _____

MON CONTRAT D'ASSISTANCE/RAPATRIEMENT

Nom de l'assurance : _____
 Adresse : _____
 N° téléphone : _____
 N° contrat : _____

CADRE RÉSERVÉ AU SECRÉTARIAT

	Date	Signature
Planning		
Inscription		
Séjour		

Pour les participants mineurs :

Je soussigné responsable du mineur ci-dessus inscrit, déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'inscription et toutes les garanties d'assurance proposées par NEIGE et SOLEIL.

- J'autorise mon enfant mineur à participer au séjour ou au stage choisi et à se rendre à l'étranger s'il y a lieu.
- J'autorise le Directeur du Centre de vacances à prendre toute décision utile, suivant avis du médecin, concernant un traitement, une anesthésie ou une opération.
- J'autorise mon fils/ma fille à pratiquer toutes les activités du séjour ou du stage.
- J'autorise tous les soins immédiats et je m'engage à rembourser immédiatement toutes les dépenses pharmaceutiques, médicales, transports etc... Après règlement de ma part de la totalité de ces frais, il me sera expédié immédiatement tous les papiers en vue du remboursement de la Sécurité Sociale ou autre Caisse d'Assurance.
- Je n'autorise pas NEIGE et SOLEIL à utiliser toute photo présentant mon enfant de façon isolée ou collective, pour la communication de l'association : documentations et site internet de NEIGE et SOLEIL. (cochez si nécessaire).

Mineurs ou majeurs

Fait à
 le
 Signature : _____

Informations indispensables

GARANTIES D'ASSURANCE

OBJET	LIMITE DE GARANTIE	MONTANT DES FRANCHISES
RESPONSABILITÉ CIVILE HORS RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE		
• Dommages corporels*	6 682 906 € dont 835 364 €	Néant 10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €
• Dommages matériels* et immatériels*		
Sauf articles suivants (1) pour dommages corporels*, matériels et immatériels*		
- R.C. pollution* accidentelle* (art. 3-2-2)	250 608 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	10 % des dommages mini 886 € maxi 4 512 €
- R.C. vols du fait des préposés (art. 3-2-1 b)		10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €
• Faute inexcusable (art. 3-2-3 a) • Faute intentionnelle (art. 3-2-3 b) • Maladies professionnelles (art. 3-2-3 c)	14 366 €	
• Dommages corporels* en stage ou essai d'embauche (art. 3-2-3 d) • Dommages corporels* subis par les aides bénévoles (art. 3-2-5) • Intoxications alimentaires (art. 3-2-4) • Dommages aux préposés (art. 3-2-3 e) : - Effets personnels - Véhicules garés	267 316 € par sinistre* et par année d'assurance (3) pour chacune des garanties	Néant sauf (2)
	835 364 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	
	8 855 € 26 732 € par sinistre* et par année d'assurance (3)	10 % des dommages mini 251 € maxi 502 €

(1) Les montants des garanties correspondants ne sont pas cumulables avec ceux des dommages corporels*, matériels* et immatériels*.

(2) Lorsque le sinistre* est dû à la propre faute inexcusable de l'Assuré, application d'une franchise* égale à 878 euros.

(3) Pour l'ensemble des sinistres* survenus au cours d'une même année d'assurance*.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

• Comment s'inscrire

L'adhésion est nécessaire pour s'inscrire. Toute inscription s'effectue en remplissant un bulletin d'inscription. Celui-ci doit être accompagné du montant des arrhes. Attention ! Toute demande non accompagnée de la somme indiquée ne sera pas prise en considération. L'association se réserve le droit de refuser certaines demandes d'adhésion.

• Annulation et changement

Un empêchement est toujours possible, qui vous interdit de partir avec NEIGE et SOLEIL à la date que vous aviez prévue.

L'option annulation (20 €/participant) couvre les frais de participation de séjours. Sont exclus de l'option annulation les frais de transport et d'adhésion qui dans tous les cas restent acquis à l'association.

Si vous souscrivez l'option annulation (20 €/participant) :

- Nous vous remboursons, sur justificatif (certificat médical), l'intégralité de votre forfait frais de participation de séjour.

Si vous ne souscrivez pas l'option annulation et vous nous prévenez :

- 30 jours au moins avant la date prévue de votre départ, nous vous rembourserons ce que vous nous avez versé pour votre forfait, moins 45 € de retenue par personne inscrite.

- Entre 29 et 15 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 20 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

- Entre 14 et 8 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 40 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

- Entre 7 et 0 jours avant la date prévue pour votre départ, nous retenons 80 % du montant total de votre forfait frais de participation de séjour.

• Discipline

Dans l'intérêt de la vie collective, nous demandons aux participants un comportement respectueux. Tout manquement au règlement intérieur (dégradation, violence, consommation d'alcool, de drogue, non respect des horaires pour le personnel...) sera sanctionné par un renvoi immédiat aux frais de la famille.

• Séjours incomplets

Les frais de séjour étant forfaitaires, aucune déduction ni remboursement de place ne sont accordés pour un séjour incomplet ou pour une prestation qui n'aurait pas été utilisée, de même en cas d'exclusion, d'hospitalisation ou de départ prématuré pour quelque raison que ce soit, et ce, même si vous avez souscrit l'option annulation.

Lieu et dates de séjours

Exceptionnellement, l'Association se réserve le droit de supprimer ou de changer l'emplacement du lieu de séjour pour des raisons d'insuffisances ou de surplus de participants ou de modifier les dates de séjours. En cas d'annulation du séjour, les participants sont remboursés des frais qu'ils ont versés, sans pouvoir prétendre à une indemnité pour non fonctionnement.

Pertes et vols

Pendant le séjour, la surveillance des affaires personnelles incombe à chaque participant. L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Notre assurance ne couvre pas cette responsabilité.

• Subventions allocations vacances

Si vous avez droit à des allocations vacances ou à des subventions, envoyez votre "BON VACANCES" ou lettre stipulant le montant de la subvention accordée (par votre entreprise, service social, comité, etc), accompagné de la différence par un règlement de votre part. Les chèques vacances sont acceptés (notre agrément n° 4 753).

• Accident - hospitalisation

Exceptionnellement, certains accidents, traitements ou hospitalisation au cours du séjour, peuvent rendre impossible pour le participant la poursuite normale des activités ou un voyage par autocar. Dans ce cas, la direction du centre en informera les parents qui se chargeront du rapatriement de leur enfant. Nous vous conseillons de contracter à cet effet une assurance rapatriement pour la durée du séjour.

• Révision des frais de participation

Les frais de participation aux séjours peuvent être exceptionnellement modifiés en cas d'évolution trop importante des coûts des denrées, services et salaires.